

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASINEXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 16 décembre (16/12/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 10 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**M. Romain LOPEZ, **Maire**,M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, M. Pierre PUCHOUAU, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.**ETAIENT REPRESENTES :**Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Stéphanie GAYET (représentée par Monsieur Luc PORTES), **Adjoints**,Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Madame PAPUGA est nommée secrétaire de séance.

11 – 16 décembre 2021

***11. Centre International d'Accueil et de Séjour l'Ancien Carmel –  
Fixation de la redevance 2021 sur l'exercice 2019-2020***

Rapporteur : Monsieur PORTES.

**Vu** la délibération du 10 mai 2000 approuvant la convention de Délégation de Service Public signée avec le Club Alpin Français pour assurer la gestion du Centre International d'Accueil et de séjour de L'Ancien Carmel,

**Vu** la délibération du 7 mars 2002 approuvant l'avenant n° 1 de la Délégation de Service Public signée avec le Club alpin Français pour assurer la gestion du Centre International d'Accueil et de séjour de L'Ancien Carmel,

**Considérant** les comptes annuels du Club Alpin Français pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**CONSTATE** que la redevance pour l'exercice 2019-2020 due par le Centre International d'Accueil et de séjour de L'Ancien Carmel d'après les termes de la Délégation de Service Public signée en 2000 (15 % du chiffre d'affaires) devrait s'établir à 25.388 €,

**DECIDE** d'appliquer l'article 5 de la convention de Délégation de Service Public qui prévoit une redevance minimum de 27.440,82 €.

**FIXE** la redevance due par le Club Alpin Français à 27.440,82 € pour la gestion du Centre International d'Accueil et de séjour de L'Ancien Carmel, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Pour copie conforme

Moissac le 17 décembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :